



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES ENCOURAGEMENTS AUX COMPÉTITIONS ÉQUESTRES ANNÉE 2011

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire encourage les compétitions équestres, en tant que supports de la sélection et de l'amélioration génétique des chevaux et des poneys, et en tant que facteur de développement de l'utilisation des chevaux et poneys.

Les encouragements attribués par le Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (DGPAAT/ Sous-direction du développement rural et du cheval) aux compétitions équestres sont versés par l'Institut français du cheval et de l'équitation.

La participation du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire consiste en des subventions versées par concours aux organisateurs selon les dispositions particulières propres à chaque discipline (Attelage, CCE, CSO, Dressage, Endurance, Hunter, Voltige) et précisées ci-dessous, et selon qu'il s'agit de compétitions nationales (Amateur ou Pro) ou internationales.

Les subventions sont réservées aux seuls concours organisés par des organisateurs adhérents de la Fédération Française d'Équitation, et inscrits au calendrier prévisionnel des concours de la FFE (ou de la FEI) avec mention des épreuves génératrices de subvention.

En contrepartie de cette aide, il est impérativement demandé aux organisateurs de :

- mentionner dans le programme les origines, la race et le pays de naissance des chevaux engagés ;
- prévoir une page dans le programme pour la mise en valeur de l'élevage français selon une maquette fournie par l'Institut français du cheval et de l'équitation ;
- faire mention de l'aide institutionnelle par la présence du logo du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire et celui de l'Institut français du cheval et de l'équitation sur les différents supports de communication (affiches, programmes, piste, annonces ...) ;
- envoyer le programme et les affiches éventuelles au directeur territorial de l'Institut français du cheval et de l'équitation concerné.

En outre et selon les circonstances locales, en liaison avec les directeurs territoriaux de l'Institut français du cheval et de l'équitation concernés, il est possible de prévoir la mise en place de deux oriflammes (un du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire et un de l'Institut français du cheval et de l'équitation) sur le site du concours et d'installer un stand pour promouvoir l'élevage local.

Précisions :

- Un concours qui change de date garde le bénéfice de la subvention.
- Un concours qui change d'organisateur garde le bénéfice de la subvention.
- Lorsque le règlement de la discipline prévoit des dotations minimales, si la dotation d'une quelconque épreuve est inférieure à la dotation minimale, l'ensemble des subventions du concours n'est pas versé.
- Seuls les concours parus avec leurs épreuves génératrices sur www.ffecompet.com ont droit à des subventions au titre de 2011
- Lorsqu'un concours est annulé pour cas de force majeure après l'établissement du calendrier prévisionnel, la subvention prévue initialement pour ce concours peut être versée à un concours identique (c'est à dire avec le même programme) remplaçant le concours annulé. Le concours remplaçant peut avoir lieu dans un autre département et après la date initialement retenue, mais l'avant programme doit préciser que « le concours remplace le concours N°... annulé pour cas de force majeure ». Le cas de force majeure est apprécié conjointement par la DTN de la FFE et le Ministère de l'agriculture, il peut s'agir par exemple de conditions climatiques exceptionnelles ou d'épizooties.

Les organisateurs devront impérativement transmettre au service FFECOMPET de la FFE les procès-verbaux des concours nationaux et internationaux avant le 15 janvier 2012, délai de rigueur au-delà duquel les droits à subvention au titre de l'année 2011 deviendront caducs.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONCOURS NATIONAUX

Conditions propres à chacune des disciplines concernées

TITRE 1 – ATTELAGE

Article 1

En 2011, le montant de la subvention du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire est fixé à partir des épreuves Team Élite annoncées au calendrier prévisionnel, ainsi que le Master d'Attelage.

Épreuves :

- **Attelage Amateur Elite GP Team Elite : 4 000 Euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
18-mars	20-mars	LIGNIERES	201118008
9-avr.	10-avr.	EVREUX	201127003
13- mai.	15- mai.	RENNES	201135002
1-juil.	3-juil.	CHABLIS	201189003

- **Master d'Attelage : 4 000 Euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
7-oct.	9-oct.	LISIEUX Master d'Attelage	201114003

TITRE 2 - CONCOURS COMPLET D'EQUITATION

Article 2

En 2011, le montant de la subvention du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire est fixé à partir des concours de la Tournée des As, du Grand National, et du Master Pro de CCE annoncés au calendrier prévisionnel.

Concours :

- **Master Pro CCE : 24 000 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
15-avr.	17-avr.	POMPADOUR	201119003

- **Grand National CCE : 23 000 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
4-mars	6-mars	TARTAS Grand National de CCE	201140002
10-juin	12-juin	VITTEL Grand National de CCE	201188007
22-juil.	24-juil.	SAUMUR Grand National de CCE	201149018
11-aout	15-août	SANDILLON Grand National de CCE	201145013
23-sept.	25-sept.	MARNES LA COQUETTE Grand National de CCE	201192007

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- **Tournée des As CCE : 1 000 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
5-mars	6-mars	TARTAS Tournée des As	201140014
6-mars	6-mars	BEAUMONT PIED DE BŒUF Tournée des As	201172062
19-mars	20-mars	MOURMELON Tournée des As	201151021
29-avr.	1-mai	TOUSCAYRATS Tournée des As	201181001
12-mai	15-mai	MARNES LA COQUETTE Tournée des As	201192014
28-mai	29-mai	POMPADOUR Tournée des As	201119028
2-juil.	3-juil.	BAZOGES EN PAREDS Tournée des As	201185001
30-juil.	31-juil.	COGNAC Tournée des As	201116002
23-sept.	25-sept.	HARAS DE JARDY Tournée des As	201192046

TITRE 3 – DRESSAGE

Article 3

En 2011, le montant de la subvention du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire est fixé à partir des concours du Grand National, et du Master Pro de Dressage annoncés au calendrier prévisionnel.

Concours :

- **Grand National Dressage : 7 000 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
31-mars	3-avr.	JARDY MARNES LA COQUETTE Grand National de Dressage	201192022
13-mai	15-mai	AUVERS Grand National de Dressage	201150004
26-août	28-août	LE MANS BOULERIE JUMP Grand National de Dressage	201172012
7-oct.	9-oct.	COMPIEGNE Grand National de Dressage	201160001

- **Master Pro DR : 7 000 euros**

Début	Fin	Lieu	Concours
8-sept.	11-sept.	SAUMUR	201149003

La subvention correspondante n'est pas versée lorsque le concours ne s'est pas déroulé conformément au cahier des charges de la FFE.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONCOURS INTERNATIONAUX

Article 4

Le soutien du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire a pour objectif de mettre en valeur l'élevage français au travers de manifestations de prestige dont la qualité d'organisation, les retombées médiatiques et le succès auprès du public sont incontestables.

Cette aide forfaitaire selon la discipline sera versée par l'intermédiaire de l'Institut français du cheval et de l'équitation.

En contrepartie de cette aide, les organisateurs doivent concrétiser ce partenariat par certaines dispositions qui illustrent la place et l'importance de l'élevage français dans ces manifestations équestres.

En 2011, il est demandé aux organisateurs de :

- mentionner dans le programme les origines, la race et le pays de naissance des chevaux engagés ;
- prévoir une page dans le programme pour la mise en valeur de l'élevage français selon une maquette fournie par l'Institut français du cheval et de l'équitation
- faire mention de l'aide institutionnelle par la présence du logo du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire et celui de l'Institut français du cheval et de l'équitation sur les différents supports de communication (affiches, programmes, piste, annonces, ...)
- envoyer le programme et les affiches éventuelles au Directeur territorial de l'Institut français du cheval et de l'équitation concerné.

En outre et selon les circonstances locales, en liaison avec les Directeurs territoriaux de l'Institut français du cheval et de l'équitation concernés, il est possible de prévoir la mise en place de deux oriflammes sur le site du concours mais non mélangés avec ceux des sponsors et d'installer un stand pour promouvoir l'élevage local.

Cette aide financière pourra être modulée en fonction du respect du cahier des charges susmentionnées, sur décision du Sous-directeur du développement rural et du cheval, après avis du directeur territorial de l'Institut français du cheval et de l'équitation du territoire où s'est déroulé le concours concerné.

Les encouragements accordés aux organisateurs de concours internationaux en France sont fixés selon le Barème suivant :

Saut d'obstacles

Début	Fin	Lieu	Concours	Montant	Type de concours
04-fév.	6-fév.	BORDEAUX	201133002	5 000 €	CSI 5 étoiles W
12-mai	15-mai	LA BAULE	201144007	14 000 €	CSIO 5 étoiles
26-mai	29-mai	REIMS	201151003	2 000 €	CSIOY + CSIOJ
27-oct.	1-nov.	LYON EUREXPO	201169005	5 000 €	CSI 5 étoiles W

Concours complet d'équitation

Début	Fin	Lieu	Concours	Montant	Type de concours
24-mars	27-mars	FONTAINEBLEAU	201177032	7 000 €	CICO 3 étoiles
19-mai	22-mai	SAUMUR	201149008	11 000 €	CCI 3 étoiles
18-août	21-août	LE PIN AU HARAS	201150026	7 000 €	CIC 3 étoiles
20-oct.	23-oct.	LE LION D ANGERS	201149007	7 000 €	CC Mondial JChx
12-oct.	16-oct.	PAU	201164001	17 000 €	CCI 4 étoiles

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE LA RURALITÉ ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Dressage

La première année d'organisation de concours international de dressage ouvre droit à subvention aux organisateurs ayant organisé l'année précédente un CDI ** ou un concours national Pro Elite.

Début	Fin	Lieu	Concours	Montant	Type de concours
18-Mars	20-mars	VIDAUBAN	201183013	4 000 €	CDI 3 étoiles
28-Mars	27-mars	VIDAUBAN	201183017	4 000 €	CDI 3 étoiles
28-Avr.	01-Mai.	SAUMUR	201149014	4 000 €	CDI 3 étoiles
28-Avr.	01-Mai.	SAUMUR	201149014	3 000 €	CDYJP
3-juin	5-juin	COMPIEGNE	201160009	4 000 €	CDI 3 étoiles
17-juin	19-juin	VIDAUBAN	201183021	4 000 €	CDI 3 étoiles
30-juin	3-juil.	POMPADOUR	201119006	4 000 €	CDI 3 étoiles
7-juil.	10-juil.	VIERZON	201118002	4 000 €	CDI 3 étoiles
21-oct.	23-oct.	BIARRITZ	201164009	4 000 €	CDI 3 étoiles

Endurance

Début	Fin	Lieu	Concours	Montant	Type de concours
28-mai	28-mai	COMPIEGNE	201160012	2 000 €	CEIO
10-sept	10-sept	FLORAC - CH EU Seniors	201148001	2 000 €	CE Championnat d'Europe

Attelage

Début	Fin	Lieu	Concours	Montant	Type de concours
28-avril	1-mai	PAU	201164003	4 000 €	CAI A
9-juin	12-juin	SAUMUR	201149009	4 000 €	CAI A
13-juil.	17-juil.	LE PIN AU HARAS	201161007	4 000 €	CAI A
24-août	28-août	CONTY	201180001	7 000 €	Champt du Monde 2 chev

Voltige

Début	Fin	Lieu	Concours	Montant	Type de concours
22-avril	24-avril	SAUMUR	201149010	2 000 €	CVI 2 étoiles